

DECISION DU MAIRE

N° 2023 - 147

Objet :

Contrat avec Eléonore Regien

2 séances de contes :

Contes de l'hiver

Contes écologiques et solidaires

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L.2122-23 et L.2131-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir donné au Maire par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions,
Vu le contrat avec Eléonore Regien, conteuse ;

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation de 2 spectacles de contes le samedi 15 avril 2023 à 10h30 et 14h30 à la bibliothèque Jean Anouilh.

DECIDE

Article 1^{er}

D'attribuer et de signer le contrat avec Eléonore Regien domiciliée au 11, allée de la Justice à Epône (78680).

Article 2

Dit que le contrat est d'un montant hors taxe de 110.00 €.

Article 3

Dit que la dépense sera prélevée sur le budget communal, BP 2023, chapitre 11, article achat de spectacle.

Article 4

Dit que le contrat prendra effet à la date de sa notification au titulaire / à compter du samedi 15 avril 2023 pour une durée de 1 jour.

Article 5

Dit que le contrat s'achève à la date du 15 avril 2023.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.





N° 2023 - 147
Objet :

Contrat avec Eléonore Regien

2 séances de contes :
Contes de l'hiver
Contes écologiques et solidaires

Article 7

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Article 8

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 10 mars 2023,



Le Maire,

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au contrôle
de légalité le : 23/03/2023



Sami DAMERGY

